

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 07 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 076-257604512-20260707-D2026_32-DE

N° ordre de passage : 9
N° annuel : D2026-32

Mise en ligne le 16/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 34

Présents : M. Denis BELLARD, M. Daniel CANU, M. Louis CAPRON, M. Alain COUROYER, M. Aldric DE MONFORT, M. Philippe DUFOUR, M. Bernard LANGLOIS, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Philippe LENDORMY, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, Mme Delphine DESGARDIN, M. Jean-Paul RENAUX, Mme Virginie RICCHIUTTI, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Jessy HAMELIN, M. Stanislas CAPELLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Christophe LEROY, M. Clément PASQUIER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Isabelle PEREZ, Mme Véronique BAZIRE (2), M. Hervé LECLERQ (2), M. Claude ROUSSIGNOL, Mme Hélène ENGINGER, M. Cyril TROHAY.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Noel GODEFROY, M. Thomas MAUGER, M. Jean-François SOPALSKI, M. Sébastien SORTAMBOSC, M. Matthias VERDURE, Mme Mathilde ROUSSEL.

Excusés : M. Luc CLAEYSSENS, M. Matthieu HOUSSAYE, M. Jean-Marie CABOT.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Philippe LARCHEVEQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-32 : DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DE PLANTATIONS DE HAIES 2026-2027 - AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Président rappelle que le syndicat réalise depuis sa création des aménagements d'hydraulique douce (fascines, noues, talus ...) et a développé depuis quelques années un programme de plantations de haies.

Le comité syndical du 3 mars 2026 a voté la poursuite de ces programmes selon les propositions de la commission Bassin versant – Agriculture du 20 février 2026 en allouant le budget à ces actions de la façon suivante :

Haies	25 000 € TTC
Travaux hydraulique douce	5 000 € TTC
Divers et imprévus 5%	1 500 € TTC
TOTAL	31 500 € TTC

Cette opération peut bénéficier du financement à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre du 12ème programme, « Eau Climat » 2025-2030 et du prochain Contrat Territorial Eau et Climat des fleuves côtiers, en réponse à l'enjeu « maîtrise de ruissellement et de l'érosion ». Le plan de financement est le suivant :

Financement AESN (80%)	25 220 € TTC
Autofinancement	6 280 € TTC
TOTAL	31 500 € TTC

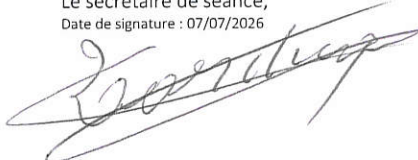
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- o **AUTORISE Monsieur le Président à lancer le programme Haies et Hydraulique Douce 2026-27 et à inscrire les dépenses correspondantes dans le chapitre 45.**
- o **APPROUVE le plan de financement présenté pour le programme Haies et Hydraulique douce 2026-27**
- o **AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions préalables aux travaux avec les exploitants et propriétaires concernés**

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Philippe LARCHEVEQUE
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 07/07/2026



M. Philippe Dufour
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 07/07/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr